

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 30 mars 2023.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	13	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - FABRE Claude - MAFFRE Xavier -

Absent : /

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BÉTEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

OBJET : CHOIX DES DEVIS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que trois devis ont été demandés pour réaliser des travaux d'enrobés et de voirie au cimetière communal.

- TPMN a proposé ses services pour un montant de 100 640 euros HT
- VIALARET pour un montant de 233 529 euros HT
- ROSSI pour un montant 76 830 euros HT

Le Conseil Municipal, après délibération,  
DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise ROSSI et de prévoir une première tranche de travaux de 742 m2 pour un montant total HT de 46 004 € soit 55 204.80€ TTC (hors frais d'huissier et mise en place 1500 euros HT).

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire  
Alexis MOURET

